



Coopération Interprofessionnelle

Les B.A.BA de l'administration, la production et la diffusion

NOTE D'INTENTION

Introduction

À partir de 2014, THEMAA a développé un dispositif de coopération interprofessionnelle afin de répondre à l'isolement, au manque d'outils et d'informations constatés chez les jeunes professionnel·les des métiers dits de l'accompagnement de la création artistique : administration, production et diffusion.

Ce dispositif proposé sur une année à six professionnel·les des métiers d'accompagnement de la création artistique permet de bénéficier d'un accompagnement individuel de la part d'un·e professionnel·le expérimenté·e dans l'un ou plusieurs de ces trois domaines. En parallèle de ce tutorat, trois journées thématiques ouvertes au public (les B.A.BA) permettent de revenir sur les fondamentaux de ces trois métiers : administration, production, diffusion.

À la sortie de la crise sanitaire qui a révélé les tensions de l'ensemble du secteur du spectacle vivant et notamment celles des métiers de l'accompagnement, la reprise de ce dispositif sur les traces de ce qui avait été initié en 2014 était nécessaire. THEMAA a relancé depuis la saison 2023-2024 son dispositif de coopération interprofessionnelle et des journées de rencontres thématiques : les B.A.BA.

L'objectif est de donner des outils pratiques ancrés dans notre époque, d'accompagner ces jeunes professionnel·les dans l'appréhension d'un écosystème spécifique qu'est celui du spectacle vivant et d'inviter les réflexions autour des métiers d'accompagnement : implication dans le projet artistique et rapport au territoire, condition de travail et relation avec les pair·es, prévention des risques psycho-sociaux, "métier passion"...

Ce dispositif implique les directions artistiques des structures employeuses afin d'appréhender le plus finement les relations en jeu dans le secteur du spectacle vivant, et nécessite un accompagnement financier de celles-ci (hébergements, déplacements, repas).

Cadre du dispositif

Public :

- Il s'adresse aux professionnel·les, en début de parcours professionnel dans les métiers d'accompagnement de la création artistique et/ou éprouvant le besoin de conforter sa pratique, au sein d'une ou plusieurs compagnie(s)

THEMAA



assumant une ou plusieurs missions en administration, production et diffusion

Le tutorat :

- Les échanges entre tuteur·rices et tutoré·es se déroulent en physique et/ou en virtuel pour permettre des rendez-vous réguliers : questionnements au quotidien, accompagnement d'un festival ou d'une diffusion importante, ... L'association d'un·e programmateur·rice sera proposée par le/la tuteur·rice.

Les B.A.BA :

- Les 3 rencontres thématiques sont ouvertes à tous·tes les adhérent·es sur inscription et dans la limite des places disponibles.
- Une quatrième rencontre sera organisée sur un thème complémentaire (ex : l'emploi, la communication, ...).

Modalités :

- Les places sont limitées à 6 professionnel·les sélectionné·es sur motivation.
- Le dispositif demande que les structures employeuses s'investissent : investissement humain, temporel et financier.
Les frais de déplacements, d'hébergement et de repas des tutoré·es seront à la charge des structures employeuses. En cas de difficultés, des mesures pourront être évoquées avec THEMAA lors de l'entretien de mise en place du tutorat.

Calendrier prévisionnel

Novembre 2024

Ouverture des inscriptions

Décembre 2024

Traitement des candidatures et mise en place des binômes

Janvier 2025

Rencontre entre tutoré·e, structure employeuse, tutorante et ThemaA. Mise en place du tutorat personnalisé. Signature d'un contrat tripartite.

Mars 2025

Le B.A.BA #1 à Marseille

Mai-juin 2025

Le B.A.BA #2 en Ile-de-France

THEMAA



Septembre 2025

Rencontre sur un thème complémentaire à l'occasion du Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes à Charleville-Mézières.

Novembre 2025

Le B.A.BA #3 dans les Pays de la Loire

Décembre 2025

Bilan du dispositif



Coopération Interprofessionnelle

Les B.A.BA de l'administration, la production et la diffusion

CHARTRE

THEMAA perpétue sur l'année 2025 son dispositif expérimental de coopération entre professionnel·les de la marionnette, qui se déploie sur plusieurs temps :

- Trois journées de rencontres publiques permettant d'aborder de grandes thématiques (les « B.ABA »)
- Un accompagnement personnalisé de personnes intégrées au dispositif par un·e tuteur·rice bénévole.

Voici quelques « règles » qui permettront de baliser ce dispositif au sein de THEMAA :

Les journées de rencontres publiques - Les B.A.BA

Les trois journées de rencontres publiques ont pour objet de traiter des questions communes aux métiers de l'accompagnement de la création artistique. L'année 2025 est structurée autour de la question des relations de travail: comment tisser des liens au sein d'une structure, avec les directions d'établissements culturels, au sein de réseaux ? Qu'est ce qu'un lien et comment le maintenir ? Comment établir des liens de confiance ? Comment envisage-t-on les liens à la période de l'ère numérique ?

Ces questionnements pourront servir de socle à l'accompagnement personnalisé.

NB : Les tuteur·rices sont bénévoles : leurs déplacements et leurs repas lors des journées de plénière seront pris en charge par THEMAA. Les frais de déplacements, d'hébergement et de repas des tutoré·es seront à la charge des structures employeuses. Une participation financière sera demandée en fonction du modèle économique de la structure employeuse en début du tutorat.

Organisation du temps de l'accompagnement personnalisé

- Durée du dispositif

Ce dispositif a vocation à s'inscrire tout au long de l'année civile : il commence donc en février 2025 pour se terminer en décembre 2025.

- Un rendez-vous régulier

Le tutorat est basé sur du **bénévolat** : les tuteur·rices ne sont pas rémunéré·es pour le tutorat. Il est important de définir en début d'année avec son/sa tuteur·rice une méthodologie de travail et d'accompagnement (moyen de communication, calendrier prévisionnel, objectifs et attentes) afin notamment de ne pas le/la mobiliser quotidiennement.

Par exemple, noter toutes les questions qui surgissent au cours d'une même quinzaine (ou

THEMAA



mois), pour ensuite faire un point avec le/la tuteur-riche par mail, téléphone ou visio, ou pourquoi pas autour d'un verre si c'est possible géographiquement.

- L'implication sur l'ensemble de l'année pour les tutoré-es et les structures employeuses

Les implications des tutoré-es (investissement dans le cadre du tutorat, présence aux plénières) ainsi que des structures employeuses (présence à la première plénière sur les liens inter-structurels, participation financière pour l'hébergement, les déplacements des tutoré-es) sont cruciales sur l'ensemble de l'année pour le bon déroulé du dispositif. Le nombre de places est limité et toute place en cours d'année ne peut être redistribuée à d'autres tutoré-es/structures employeuses. Les tuteur-es sont bénévoles et s'adaptent pour offrir un suivi personnalisé pour l'accompagnement.

- Des temps d'observation sur le terrain

Au cours de l'année, les tuteur-rices tentent de convier les tutoré-es à des réunions de travail d'un projet, ou à des rendez-vous avec des partenaires institutionnels (Région, CG, DRAC...) ou avec des directions de lieux, à des temps d'exploitation d'un spectacle. Cette observation sur le terrain est un des éléments clés du dispositif car il permet aux tutoré-es d'appréhender de façon tangible certaines problématiques, de se confronter concrètement à une autre manière de faire.

NB : Les déplacements « sur le terrain » seront pris en charge par la structure employeuse des tutoré-es.

- Un temps de bilan

Il est essentiel de faire un point d'étape en fin d'année 2025 afin de mettre à jour si nécessaire le cadre de l'accompagnement. Un temps de bilan sera également effectué afin de rendre compte des acquis et évolutions permis par le dispositif pour les bénéficiaires et de mettre en lumière les points positifs et négatifs relevés.